
AVIS DE RECRUTEMENT

Ministère de l'Économie, des Finances, et de la Souveraineté industrielle et numérique

Direction Générale des Finances Publiques

Direction du Contrôle Fiscal d'Ile-de-France

**AVIS
de recrutement au titre de l'année 2022
d'agents techniques des Finances publiques**

En application des dispositions de l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances, et de la Souveraineté industrielle et numérique du 17 octobre 2022, est organisé, au titre de l'année 2022, par la direction générale des Finances publiques, le recrutement sans concours d'agents techniques des Finances publiques (Direction du Contrôle Fiscal d'Ile-de-France).

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Il s'agit des conditions générales requises pour l'accès aux emplois publics de l'État :

- être de nationalité française ou ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ;
- satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique :
 - jouir de ses droits civiques ;
 - ne pas avoir subi de condamnations figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
 - être en situation régulière au regard des obligations militaires.

II - NOMBRE DE PLACES OFFERTES ET DATE PREVUE DU RECRUTEMENT

Le nombre total d'emplois à pourvoir est fixé à : **1**

Le recrutement est organisé pour prendre effet : **au plus tard le 30 décembre 2022**

III - NATURE DES FONCTIONS À EXERCER

L'agent recruté sera affecté aux services communs de la Direction du Contrôle Fiscal d'Ile-de-France, sur un site unique à SAINT-DENIS.

Ci-après quelques-unes des missions qui lui seront confiées :

- Gérer avec des prestataires extérieurs un site de 13 000 m² de bureaux ;
- Aménager les locaux et adapter les bureaux aux besoins des agents ;
- Réaliser des petits travaux ;
- Accueillir les agents de la direction, les contribuables ou les invités ;
- Gestion des archives et des fournitures (en appui du supérieur hiérarchique) ;
- Assurer un service de transport de courriers par voiture avec des directions partenaires.

IV - PÉRIODE DE RETRAIT ET DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats devront prendre contact avec le service des Ressources Humaines de la Direction du Contrôle Fiscal d'Ile-de-France pour constituer leur dossier de candidature :

Adresse :

Direction du Contrôle fiscal d'Ile-de-France
Division Ressources Humaines, Budget et Formation Professionnelle
274 avenue du Président Wilson
93211 SAINT-DENIS LA PLAINE Cedex

Votre dossier de candidature est à envoyer par messagerie à l'adresse courriel suivante :

dircofi-idf.rh@dgifp.finances.gouv.fr

Le dossier de candidature comporte notamment :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ;
- la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité justifiant de la nationalité. Les candidats doivent posséder la nationalité française ou être ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (carte nationale d'identité recto/verso, passeport...);
- la photocopie d'une pièce justifiant de la situation au regard des obligations militaires. Seuls les candidats entre leur 16^{ème} anniversaire et la veille de leur 25^{ème} anniversaire sont tenus de justifier leur situation (certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC), attestation provisoire « en instance de convocation » à la JDC...). **Les candidats âgés de 25 ans et plus au jour de la constitution du dossier de candidature sont dispensés de cette justification (loi n° 2015-917 du 28 juillet 2015) ;**
- le cas échéant, le(s) certificat(s) de travail correspondant aux emplois précédemment occupés indiquant les périodes et la nature de l'emploi ;
- le cas échéant, tout justificatif nécessaire à l'exercice de la fonction proposée.

La date d'ouverture des inscriptions auprès de la Direction du Contrôle Fiscal d'Ile-de-France est fixée au **25 octobre 2022**.

La date limite de dépôt du dossier de candidature auprès de la Direction du Contrôle Fiscal d'Ile-de-France est fixée au 25 novembre 2022.

Les dossiers des candidats seront examinés par une commission de sélection. Il est précisé que seuls seront convoqués à l'entretien de sélection les candidats préalablement retenus par la commission à l'issue de l'examen des dossiers.

V - ORGANISATION DU RECRUTEMENT

L'organisation du recrutement est fixée par le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-985 du 26 août 2010.